



LE PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

Préfecture

Direction de la Citoyenneté, de la Légalité
et de l'Environnement

Bureau des Elections et
De la Réglementation

EL n° 2020-10

**ARRETE RECTIFICATIF CONSTATANT LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX PAR COMMUNE DANS LE DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-
RHONE AINSI QUE LE NOMBRE DE CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT
DANS LA COMMUNE DE MARSEILLE
APRES LE RENOUVELLEMENT GENERAL DES CONSEILS MUNICIPAUX
DES 15 ET 22 MARS 2020**

Le Préfet
de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le Code Electoral, notamment ses articles L. 225, L. 227 et R. 129 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2511-1 à L. 2511-8 ;

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon ;

Vu le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

Vu le décret n°2019-1546 du 30 décembre 2019 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Considérant les chiffres de la population municipale légale des communes du département des Bouches-du-Rhône au 1^{er} janvier 2020,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-03 en date du 16 janvier 2020 constatant le nombre de conseillers municipaux par commune dans le département des Bouches-du-Rhône ainsi que le nombre de conseillers d'arrondissement dans la commune de Marseille après le renouvellement général des conseils municipales des 15 et 22 mars 2020, et présentant une erreur matérielle;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture,

ARRETE

Article 1 : L'arrêté préfectoral précité n° 2020-03 du 16 janvier 2020 est retiré.

Article 2 : Le nombre de conseillers municipaux par commune dans le département des Bouches-du-Rhône, ainsi que le nombre de conseillers d'arrondissement pour la commune de Marseille sont indiqués dans le tableau annexé au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Article 4 : La Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, ainsi que les Maires des communes du département des Bouches-du-Rhône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les lieux accoutumés et publié au recueil des Actes Administratifs de l'Etat.

Fait à Marseille, le 23 janvier 2020

Signé
Pierre DARTOUT

ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2020

Détermination du nombre de conseillers municipaux à élire

L'effectif du Conseil Municipal de chacune des communes du département est précisé dans les tableaux ci-dessous

COMMUNES de 100 à 499 habitants	Population municipale authentifiée au 1 ^{er} janvier 2020	Effectif du Conseil Municipal, à élire
BAUX-DE-PROVENCE LES	355	11 membres
MEZOARGUES (SAINT-PIERRE-DE-)	207	11 membres
SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON	124	11 membres
SAINT-ESTEVE-JANSON	381	11 membres

COMMUNES de 500 à 1 499 habitants	Population municipale authentifiée au 1 ^{er} janvier 2020	Effectif du Conseil Municipal, à élire
AURONS	551	15 membres
BARBEN LA	845	15 membres
BEAURECUEIL	582	15 membres
CORNILLON-CONFOUX	1 373	15 membres
MAS-BLANC-DES-ALPILLES	511	15 membres
SAINT-MARC-JAUMEGARDE	1 250	15 membres
SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE	871	15 membres
VAUVENARGUES	1 013	15 membres
VERQUIERES	818	15 membres

COMMUNES de 1 500 à 2 499 habitants	Population municipale authentifiée au 1 ^{er} janvier 2020	Effectif du Conseil Municipal, à élire
AUREILLE	1 522	19 membres
BELCODENE	1 898	19 membres
BOULBON	1 506	19 membres
CADOLIVE	2 161	19 membres
CHATEAUNEUF-LE-ROUGE	2 235	19 membres
EYGALIERES	1 839	19 membres
LAMANON	2 004	19 membres
MAUSSANE-LES-ALPILLES	2 289	19 membres
PARADOU LE	2 023	19 membres
PUYLOUBIER	1 792	19 membres
SAINT-ETIENNE-DU-GRES	2 481	19 membres
SAINTE-MARIES-DE-LA-MER LES	2 330	19 membres
THOLONET LE	2 305	19 membres
VERNEGUES	1 845	19 membres

COMMUNES de 2 500 à 3 499 habitants	Population municipale authentifiée au 1 ^{er} janvier 2020	Effectif du Conseil Municipal, à élire
ALLEINS	2 512	23 membres
CHARLEVAL	2 700	23 membres
MAILLANE	2 582	23 membres
MOLLEGES	2 594	23 membres
MOURIES	3 409	23 membres
ORGON	2 963	23 membres
PEYNIER	3 480	23 membres
PLAN-D'ORGON	3 453	23 membres
SAINT-ANDIOL	3 247	23 membres
SAINT-SAVOURNIN	3 361	23 membres

COMMUNES de 3 500 à 4 999 habitants	Population municipale authentifiée au 1 ^{er} janvier 2020	Effectif du Conseil Municipal, à élire
BARBENTANE	4 143	27 membres
CABANNES	4 441	27 membres
CEYRESTE	4 584	27 membres
COUDOUX	3 765	27 membres
DESTROUSSE LA	3 503	27 membres
EYRAGUES	4 468	27 membres
FONTVIEILLE	3 591	27 membres
GRAVESON	4 864	27 membres
GREASQUE	4 235	27 membres
JOUQUES	4 413	27 membres
MEYRARGUES	3 804	27 membres
MIMET	4 482	27 membres
ROGNES	4 735	27 membres
ROGNONAS	4 101	27 membres
ROUSSET	4 844	27 membres

COMMUNES de 5 000 à 9 999 habitants	Population municipale authentifiée au 1 ^{er} janvier 2020	Effectif du Conseil Municipal, à élire
BOUILLADISSE LA	6 194	29 membres
CABRIES	9 751	29 membres
CARNOUX-EN-PROVENCE	6 600	29 membres
CARRY-LE-ROUET	5 823	29 membres
CASSIS	7 149	29 membres
CUGES-LES-PINS	5 080	29 membres
EGUILLES	7 856	29 membres
ENSUES-LA-REDONNE	5 484	29 membres
EYGUIERES	7 008	29 membres
FARE-LES-OLIVIERS LA	8 476	29 membres
GEMENOS	6 502	29 membres
GIGNAC-LA-NERTHE	9 326	29 membres
GRANS	5 118	29 membres
LAMBESC	9 672	29 membres
LANCON-PROVENCE	8 959	29 membres
MALLEMORT	6 019	29 membres
MEYREUIL	5 669	29 membres
NOVES	5 891	29 membres
PENNE-SUR-HUVEAUNE LA	6 436	29 membres
PEYPIN	5 495	29 membres
PEYROLLES-EN-PROVENCE	5 105	29 membres
PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE	8 449	29 membres
PUY-SAINTE-REPARADE LE	5 719	29 membres
ROQUE-D'ANTHERON LA	5 455	29 membres
ROQUEFORT-LA-BEDOULE	5 688	29 membres
ROQUEVAIRE	9 003	29 membres
ROVE LE	5 128	29 membres
SAINT-CANNAT	5 634	29 membres
SAINT-CHAMAS	8 574	29 membres
SAINT-MITRE-LES-REMPARTS	5 837	29 membres
SAINT-REMY-DE-PROVENCE	9 893	29 membres
SAINT-VICTORET	6 625	29 membres
SAUSSET-LES-PINS	7 568	29 membres
SENAS	6 965	29 membres
SIMIANE-COLLONGUE	5 596	29 membres
VELAUX	8 689	29 membres
VENELLES	8 383	29 membres
VENTABREN	5 459	29 membres

COMMUNES de 10 000 à 19 999 habitants	Population municipale authentifiée au 1 ^{er} janvier 2020	Effectif du Conseil Municipal, à élire
AURIOL	11 908	33 membres
BERRE-L'ETANG	13 472	33 membres
BOUC-BEL-AIR	14 654	33 membres
CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES	16 850	33 membres
CHATEAURENARD	15 814	33 membres
FOS-SUR-MER	15 494	33 membres
FUVEAU	10 157	33 membres
PELISSANNE	10 344	33 membres
PLAN-DE-CUQUES	10 934	33 membres
PORT-DE-BOUC	16 516	33 membres
ROGNAC	12 223	33 membres
SAINT-MARTIN-DE-CRAU	13 389	33 membres
SEPTEMES-LES-VALLONS	11 019	33 membres
TARASCON	14 813	33 membres
TRETS	10 613	33 membres

COMMUNES de 20 000 à 29 999 habitants	Population municipale authentifiée au 1 ^{er} janvier 2020	Effectif du Conseil Municipal, à élire
ALLAUCH	21 187	35 membres
GARDANNE	20 794	35 membres
MIRAMAS	26 470	35 membres
PENNES-MIRABEAU LES	21 046	35 membres

COMMUNES de 30 000 à 39 999 habitants	Population municipale authentifiée au 1 ^{er} janvier 2020	Effectif du Conseil Municipal, à élire
CIOTAT LA	35 174	39 membres
MARIGNANE	32 920	39 membres
VITROLLES	33 310	39 membres

COMMUNES de 40 000 à 49 999 habitants	Population municipale authentifiée au 1 ^{er} janvier 2020	Effectif du Conseil Municipal, à élire
AUBAGNE	46 209	43 membres
ISTRES	43 133	43 membres
MARTIGUES	48 188	43 membres
SALON-DE-PROVENCE	45 528	43 membres

COMMUNE de 50 000 à 59 999 habitants	Population municipale authentifiée au 1 ^{er} janvier 2020	Effectif du Conseil Municipal, à élire
ARLES	52 548	45 membres

COMMUNE de 100 000 à 149 999 habitants	Population municipale authentifiée au 1 ^{er} janvier 2020	Effectif du Conseil Municipal, à élire
AIX-EN-PROVENCE	142 482	55 membres

COMMUNE DE MARSEILLEPopulation municipale authentifiée au 1^{er} janvier 2020 : 863 310 habitants(Loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de PARIS, MARSEILLE et LYON)

Désignation des secteurs	Arrondissements constituant les secteurs	Nombre de sièges		
		Conseillers municipaux	Conseillers d'arrondissement	Total
Secteur 1	1 ^{er} Arrondissement	11	22	33
	7 ^{er} Arrondissement			
Secteur 2	2 ^{er} Arrondissement	8	16	24
	3 ^{er} Arrondissement			
Secteur 3	4 ^{er} Arrondissement	11	22	33
	5 ^{er} Arrondissement			
Secteur 4	6 ^{er} Arrondissement	15	30	45
	8 ^{er} Arrondissement			
Secteur 5	9 ^{er} Arrondissement	15	30	45
	10 ^{er} Arrondissement			
Secteur 6	11 ^{er} Arrondissement	13	26	39
	12 ^{er} Arrondissement			
Secteur 7	13 ^{er} Arrondissement	16	32	48
	14 ^{er} Arrondissement			
Secteur 8	15 ^{er} Arrondissement	12	24	36
	16 ^{er} Arrondissement			